



# DÉLIBÉRATION

## du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p><b>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><b>Étaient absents excusés :</b> Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p><b>Assistait également au titre des services :</b> Philippe RENAUD, DGS</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>21 FEV. 2023</b> Publiée, le <b>22 FEV. 2023</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°23.1.21</b>	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <i>Cession de l'îlot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à ATLANTIQUE HABITATION - régularisation</i>

Madame le Maire rappelle aux élus la délibération du 14 décembre 2021 autorisant la cession de l'îlot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à ATLANTIQUE HABITATION pour un montant forfaitaire de 53 000€ HT pour la réalisation de 14 logements (7 logements sociaux et 7 PSLA) pour une surface de plancher de 1 100m<sup>2</sup>. Après études, la surface de plancher a été réévaluée pour être portée à 1 153,10m<sup>2</sup> se décomposant comme suit :

- 479,70m<sup>2</sup> pour la construction de logement sociaux ;
- 673,40m<sup>2</sup> pour la réalisation de PSLA.

**Le prix de cession au mètre carré reste identique au prix fixé dans la délibération de 2021, soit 34€ HT le m<sup>2</sup> pour les logements sociaux et 60€ HT le m<sup>2</sup> pour le PSLA, portant le prix total de cession à 56 713,80€ HT.** Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur le prix de cession de l'îlot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des bois.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;**

**Vu la présentation en commission urbanisme du 30 janvier 2023 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **CEDE** l'îlot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à Atlantique Habitation au montant de 34€ HT le m<sup>2</sup> pour la construction de logements sociaux et pour un montant de 60€ HT le m<sup>2</sup> pour réalisation de logements en PSLA.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Florence DRAKE DEL CASTILLO  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230216-  
21121-DE Reçu le 21/02/2023